

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 33 (1919)

**Heft:** 1

**Artikel:** Gemeindewappen = Armoiries communales

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-745565>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Gemeindewappen — Armoiries communales.

### Grand-Saconnex.<sup>1</sup>

Par arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, du 6 octobre 1914, sanctionnant une délibération du Conseil municipal, cette commune fut autorisée à prendre comme emblème les armoiries légèrement modifiées de l'ancienne famille des de Saconnex, actuellement éteinte: *coupé, au premier d'argent au lion naissant de gueules, au second de sable à trois étoiles d'argent.*



Fig. 20

Les de Saconnex portaient le lion *en chef*, la modification consiste à le mettre au premier du *coupé*.  
Le traité de Paris du 20 novembre 1815 attribua au Canton de Genève la possession de Versoix, Pregny, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Vernier et Meyrin, détachés du pays de Gex.

Henry Deonna.

### Russin.

Cette commune a adopté pour armes celles qui figurent sur le sceau d'Henri de Russin, damoiseau, en 1293; Galiffe le mentionne dans son «Armorial genevois», première partie, mais sans indiquer d'émaux; remarquons à ce sujet que les hachures en diagonales qui figurent sur cet écu n'indiquent pas un émail (les hachures étant inconnues à cette époque), mais simplement le relief. Le sceau lui-même est conservé au Cabinet de numismatique de la ville de Genève.

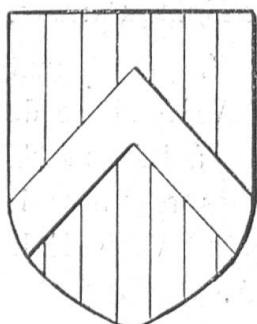


Fig. 21

Les armes sont: *d'or à trois pals de gueules, au chevron d'argent brochant sur le tout.* La délibération du Conseil municipal est du 15 décembre 1916, l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 janvier 1917.

Le territoire de Russin était fort enchevêtré et soumis à la juridiction de la France, à cause du duc de Savoie, et à celle de Genève en tant que dépendant de St-Victor et du châtelain de Peney. En vertu du traité du 27 août 1749 entre la France et Genève la possession entière de Russin fut définitivement acquise à cette dernière.

Henry Deonna.

### Meinier.

Cette commune a pris pour armes: *d'azur à la tour d'or, accompagnée au canton dextre d'une étoile à six rais du même et en pointe d'une champagne fascée, ondée d'argent et de sinople de quatre pièces.*

<sup>1</sup> Nous avons étudié en 1913 dans les *Archives héraldiques* (pages 25 et ss.) les armoiries des communes genevoises alors existentes. Nous voulons compléter cette série en décrivant ici les armoiries adoptées dès lors par les trois communes de Grand-Saconnex, Russin et Meinier.

L'arrêté communal est du 10 mai 1918, celui du Conseil d'Etat du Canton de Genève du 30 juillet 1918.

La tour rappelle l'ancien château de Rouelbeau ou Roillbo appelé aussi la Bastie-Cholay dont on voit les ruines sur le territoire de la commune de Meinier.

Les Genevois s'emparèrent de cette forteresse en 1536, mais l'abandonnèrent aux Bernois ensuite du traité du 7 août 1536, ces derniers la rétrocédèrent au duc de Savoie en 1564.

Les fasces ondées représentent les marais et les prés de la commune.

Meinier, détaché de la Savoie, fut réuni au Canton de Genève par le traité de Turin du 16 mars 1816.

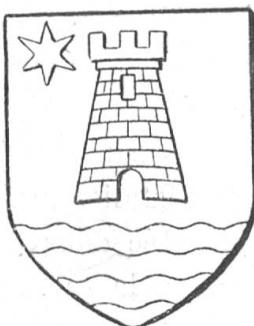


Fig. 22

### Münchenstein.

Kanton Basel-Land, Bezirk Arlesheim. Gemeinde und Pfarrdorf am rechten Ufer der Birs und 4,5 km südöstlich Basel. — Ursprünglich hiess das Dorf Geckingen (1196 Kekingen, 1270 Geckingen). Erst in den 1270er Jahren erhielt es den Namen Münchenstein (1279 und 1295 Münchenstein, 1334 Gekingen que nunc Münchenstein appellatur), nachdem ein Zweig des Geschlechtes Münch von Basel sich dort festgesetzt und auf dem Felsen oberhalb des Ortes eine Burg gegründet hatte, nach der sich dieser Zweig fortan Münch von Münchenstein nannte. — Am 2. Mai 1515 verkauften die Brüder Hans Thüring, Jacob und Matthias Münch die Herrschaft Münchenstein an Basel. Das Amt Münchenstein, über welches ein Landvogt regierte, bestand aus den Dörfern Münchenstein, Muttenz, Pratteln, Binningen, Bottmingen, Biel und Benken. 1668 erhielt es ein eigenes Gericht zu Münchenstein. Unter Landvogt J. Chr. Rosenburger (1797–1798) ging am 27. März 1798 das Schloss mit den Gütern durch Kauf von der Nationalversammlung an die Gemeinde über; es wurde auf Abbruch versteigert, die Güter parzelliert und verkauft. Vom Schloss sind heute nur noch wenige Mauerzüge erkennbar.

Als Wappen führt das Dorf Münchenstein den Schild der Münch (Fig. 23): In weiss einen schwarzen, barhäuptigen, schreitenden Mönch mit gefalteten Händen und schwarzen, meist aber roten Schuhen und weissen Strümpfen.

W. R. St.



Fig. 23

Schild Münchenstein nach Stumpfs Chronik 1548.

### Estavayer-le-Lac.

Estavayer portait anciennement pour armoirie: *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or et feuillée du même ou de sinople*. Ces armes simples, et par cela même belles, tirent certainement leur origine du blason des sires d'Estavayer.

Nous trouvons ces armes primitives dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle; le premier document qui les révèle est, à notre connaissance, une clef de voûte de l'église paroissiale d'Estavayer, datant de 1502 environ; nous les retrouvons peintes sur la grille du chœur exécutée en 1505; puis également sur les magnifiques stalles sculptées de 1523 à 1525 par maître Mattelin: la rose y est représentée dans un écu gothique fort gracieux, au dessus de la porte donnant accès à la sacristie.

Ces armes sont également sculptées, avec la date de 1525, au haut du clocher de cette même église, à l'extérieur du parapet; puis encore une sculpture peinte, de 1547, à la Place de Moudon, nous donne ces armoiries surmontant deux écus de la Corporation des Tireurs. Bien d'autres documents de cette époque représentent encore ces armes: nous ne citerons que la fontaine de St-Laurent, datant de 1554.



Fig. 24  
Sceau de la ville d'Estavayer.



Fig. 25  
Sceau de la ville d'Estavayer.

Nous avons trouvé, aux Archives cantonales, à Fribourg, un sceau de la ville d'Estavayer, ainsi qu'un contre-sceau employé comme sceau (fig. 24 et 25); tous deux donnent ces mêmes armoiries. — Le premier, de 37 mm de diamètre, présente une légende en français: LA · VILLE · DE · ESTAVAYE<sup>1</sup> (fig. 24), tandis que l'autre ne mesure que 28 mm et a une inscription latine: CONTRA · SIG · STAVIÆ<sup>2</sup> (fig. 25).

Abandonnées par la ville vers le déclin du XVI<sup>e</sup> siècle, ces armes furent portées régulièrement par le baillage d'Estavayer jusqu'à la chute de l'ancien régime. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle elles furent portées comme armes du district de la Broye dont Estavayer est le chef-lieu.

Les armoiries actuelles d'Estavayer sont: *parti de gueules, et d'argent à trois fasces ondées du premier, à la rose au naturel, brochant en cœur sur le tout.* Elles apparaissent pour la première fois en 1599, sur le plan de la ville exécuté par Joseph Hörtner d'Innsbruck lors du mariage de Philippe d'Estavayer avec Elisabeth Wallier; il est toutefois à remarquer que, dans ce document, la rose broche sur le premier du parti, et non point en cœur sur le trait du parti.

Vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville se fit graver un sceau d'une remarquable élégance, avec la légende: S. COMMVNITAS STAVIAE

<sup>1</sup> Arch. Cant. Frib.: Correspondance de l'Avoyerie d'Estavayer, 1538-1544.

<sup>2</sup> id., 1580.

(fig. 26). Plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle en fit exécuter un autre, sur le même modèle, mais plus petit, et d'une facture gauche et beaucoup plus grossière.

Dès lors, ces armes n'ont pas ou presque pas subi de changements: quelquefois on trouve quatre, voire même cinq fasces. Un tambour du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservé au Musée cantonal de Fribourg donne: parti de gueules à la rose au naturel, et de gueules à cinq fasces ondées d'argent; mais ces variantes sont rares.

Par contre, la ville se sert actuellement, pour ses communiqués officiels dans le «Journal d'Estavayer», de petits clichés à ses armes; dans ces dernières s'est glissé, nous ne savons pour quel motif, un filet d'or en pal, brochant (sous la rose) sur le trait du parti. Nous formons des vœux pour que cette variante, aussi peu historique qu'héraldique, disparaîsse le plus tôt possible.

*Hubert de Vevey.*



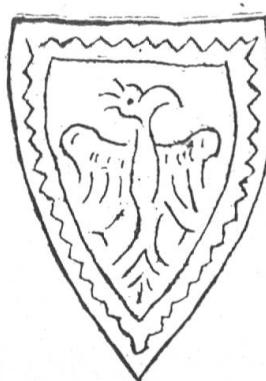
Fig. 26  
Sceau de la ville d'Estavayer.

## Miscellanea.

**Heraldischer Schmuck eines Richtschwertes.** In aller Kürze sei hier auf das älteste Basler Richtschwert und seinen heraldischen Schmuck hingewiesen. Es stammt noch aus der Zeit, da die Habsburger die Vogtei in Basel besassen (also 1286 bis 1386). Auf der einen Seite der Klinge ist der Schild des Reichs eingraviert (Fig. 27) und mit Messing ausgelegt, nebst den Buchstaben: ACDMLTNLFLTN, auf der andern Seite ist der Schild der Habsburger<sup>1</sup> zu sehen (Fig. 28) mit den Initialen: GRNELFBCTLGLH. Das Schwert wird heute im Historischen Museum in Basel aufbewahrt. Seine Höhe beträgt 1,24 m.



Fig. 27  
Fig. 28  
(Natürl. Grösse).



Die **Monumental Effigies** hat das Basler Staatsarchiv von einem Basler Gönner erhalten. Dieses Prachtwerk wurde von Stothard im Jahre 1832 in London herausgegeben. Dieses Werk, das in vorzüglicher Ausführung Gesamtansichten und Details von mehreren hundert englischen Grabmonumenten in Stein, Messing und Emaille vom 13. bis zum 16. Jahrhundert bietet, ist um so wertvoller, als eine Anzahl der Denkmäler seit Stothards Zeit verschwunden sind. Für die englische Grabmalkunst des späten Mittelalters ist Stothard eine der

<sup>1</sup> Wird der Habsburger Löwe schon im 14. Jahrhundert gekrönt dargestellt? Welches Wappen könnte sonst hier in Frage kommen?